

## Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

### REUNION DU 16 DECEMBRE 2015 à 18h30 Heures Petite salle de Penneveyre au Château de Verneuil sur Vienne

Présents : M. ARNAUD Sébastien, M. BARRY, M. BEAUDOU, Mme GARNIER, M. BECHU, M. BOUTIN, M. BRIL (x2), Mme THEVENY, M. COTTAZ, M. COUVIDAT, Mme CRUVEILHER, M. DELHOUME, M. DELOMENIE, Mme GLÖCKNER-SIEBENEICHER, M. GARAUD, M. CELERIER, M. GUY, M. GUYONNAUD, Mme HERVY(x2), M. JASMAIN, M. COUTURIER, M. BOUCHETEIL, M. LAGRANGE, Mme MASNEUF, Mme MARSAUDON, M. PRECIGOUT, M. QUETTE (x2), M. BALESTRAT, M. REBEYROL, Mme THEOLET.

Pouvoirs : M. DIDIERRE à M. BARRY, Mme BERNARD à M. JASMAIN, Mme DANGLA GENDREAU à M. GUY.

Absents / Excusés : M. ARNAUD Fabrice, M. BARA, Mme AYMARD, M. CARPE, M. DUTHEIL, M. JOACHIM, M. KAUWACHE, M. LONGEQUEUE, M. MOUSSOURS, M. PORTHEAULT (x2), M. MLINSKY, Mme CHAMINADE, M. RATIER, Mme PUIVIF, M. REJASSE.

Secrétaire de séance : M. GUY

Assistaient à la réunion: M. BRIZARD, Mlle MOREAU, Mlle BURGUET

#### COMPTE RENDU

Présents : 31

Votants : 34

Dont pouvoirs : 3

La séance débute à 18h30, **M. BARRY** présente l'invitation de M. BONNAUD à organiser le comité syndical à Janailhac et l'en remercie, le prochain comité se tiendra dans cette commune. **M. BARRY** remercie ensuite tous les élu(e)s présents, constate que le quorum est atteint et débute la séance. Il remercie **M. DELHOUME**, maire de Saint Gence et vice-président de la communauté d'agglomération de Limoges Métropole, de sa présence.

Il aborde ensuite les points majeurs abordés dans cette réunion : validation du contrat territorial des milieux aquatiques sur le bassin de la Briance et avis sur le SDCl.

**M. BARRY** soumet ensuite à la validation le compte rendu de la séance du 15 octobre 2015 qui n'appelle pas de remarques.

Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour de la séance.

#### Indemnité de conseil des receveurs municipaux (2015)

**M. BARRY** rappelle les règles en vigueur et les méthodes de calcul, il précise qu'il existe une vraie collaboration entre la trésorerie et les services du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne. **M. BARRY** demande également si cette indemnité est attribuée dans les communes. Quelques exemples sont cités : Condat sur Vienne - plus d'indemnités depuis 3 ans, Saint Jean Ligoure - 50 %.

La délibération n'appelle pas d'autres remarques et est validée à l'unanimité.

#### Autorisation de mandatement

**M. BARRY** donne lecture du contenu du projet de délivération.

La délibération n'appelle pas de remarques et est validée à l'unanimité.

## Ouverture d'une ligne de trésorerie 2016

**M. BARRY** rappelle les besoins de trésorerie de la collectivité. **M. BRIZARD** apporte quelques compléments d'informations quant au calcul qui a permis de calibrer le montant prévisionnel maximum de cette ouverture de ligne de trésorerie à 750.000 €.

**M. BARRY** présente ensuite le projet de délibération qui n'appelle pas de remarques et est finalement adopté à l'unanimité.

## Ouverture du poste de secrétariat - comptabilité ½ ETP

Dans la continuité de la décision prise lors du comité syndical du 15 octobre 2015, **M. BARRY** donne lecture du projet de délibération qui est adopté à l'unanimité sans remarques. Les demandes de subventions sont faites.

## Convention avec la chambre d'agriculture de la Haute Vienne / PAEc

**M. BARRY** rappelle le cadre de travail engagé avec la chambre d'agriculture de la Haute Vienne pour la mise en œuvre de Mesures Agro Environnementales climatiques au bénéfice des agriculteurs exploitants des zones humides. Ce travail s'inscrit dans le Programme Agro-Environnemental départemental coordonné par la chambre d'agriculture de la Haute Vienne avec des animateurs locaux porteurs de contrats territoriaux des milieux aquatiques. Il s'agit bien d'un partenariat qu'il convient de poursuivre par la signature d'une convention.

**M. BARRY** propose donc le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

## Présentation du contrat territorial des milieux aquatiques du bassin de la Briance

**M. BARRY** donne la parole à **Mlle MOREAU** pour une présentation synthétique du plan d'actions proposé et des scénarios choisis par le comité de pilotage de ce contrat.

Un diaporama est annexé au présent compte rendu.

**M. BRIZARD** indique que l'ensemble des données précises est disponibles sous forme de rapports complets au siège de la collectivité. Il rappelle ensuite le calendrier prévisionnel : validation par la commission locale de l'eau du SAGE Vienne (avril-mai 2016), validation par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (juin 2016), validation par la commission permanente de la nouvelle Région (septembre – octobre 2016) signature en fin d'année. En parallèle, une enquête publique doit être initiée : été – automne 2016. Comme prévu, un démarrage des opérations est imaginé en 2017.

**M. CELERIER** se questionne sur le choix des scénarios. **M. BRIZARD** indique qu'ils ont été au maximum développés en fonction des capacités financières optimales des maîtres d'ouvrage. Il est possible que des opérations soient plus étalées dans le temps pour ces raisons financières. Quelques actions peuvent être recalées ou rediscutées par les partenaires financiers à l'avancée des dossiers comme les suivis chiroptères, l'éducation à l'environnement, etc...

En général, on essaie tout de même de se tenir à la programmation définie et validée par l'ensemble des acteurs.

**M. BARRY** rappelle que le changement de Région n'apporte pas de modifications dans ces programmes pour l'année 2016 mais que les nouvelles orientations peuvent être modifiées à l'avenir. Il y aura moins de commissions permanentes ce qui va obliger les maîtres d'ouvrage à anticiper beaucoup plus.

**M. CELERIER** se demande quel est le montant supporté par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne sur l'ensemble du programme estimé à 8,6 M €. **Mlle MOREAU** apporte les éléments de réponse à **M. BARRY** qui indique 5,8 M €. **M. BRIZARD** rappelle que des actions sont financées à 100 % avec des financements privés et que, pour le reste, les scénarios ont été choisis en fonction des capacités financières de la collectivité. Les orientations budgétaires devraient préciser ces points.

Suite à ces précisions, M. BARRY propose de soumettre au vote cette délibération : elle est adoptée à l'unanimité. Des demandes de subventions seront donc sollicitées pour lancer la DIG.

**M. BARRY** en profite pour féliciter les technicien(ne)s et les élu(e)s pour l'efficacité du travail conduit.

### Avis sur le SDCI

**M. BARRY** débute son propos par une invitation à participer à une demi-journée de présentation de l'organisation de la compétence GEMAPI proposée par l'EPTB Vienne à Aix sur Vienne.

Il précise que la mise en œuvre de cette nouvelle compétence par les communautés de communes à l'horizon 2018 est sous-jacente à la démarche du SDCI.

**M. BARRY** précise qu'il est difficile pour l'assemblée du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne de donner un avis circonstancié et détaillé sur ce schéma tant les choix des communes et communautés de communes membres sont différents. L'avis du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne pourrait alors être en totale contradiction avec ceux émis à titre individuel. Les délais de mise en œuvre n'ont pas permis d'organiser une concertation avancée sur ce sujet. Aussi, seul un avis global des propositions peut être formulé avec une approche territoriale qui va chercher une cohérence de bassin versant.

**M. BARRY** insiste sur cette démarche territoriale qui implique notamment les financements importants de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Si le SDCI proposé assure le maintien du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, il a des répercussions indirectes nombreuses qu'il convient de signaler, elles sont décrites dans le projet de délibération.

**M. BARRY** suscite le débat au sein de l'assemblée.

**M. DELHOUME** précise que les propositions du Préfet ne concernent finalement pas le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne quant à sa pérennité mais souligne que les fusions des communautés de communes peuvent, en effet, avoir de fortes incidences. Au final, ce sont les communes et communautés de communes qui vont décider des nouveaux contours administratifs et qu'il est en effet, difficile à l'assemblée délibérante du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne de prendre position. Néanmoins, il précise que le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne joue un rôle majeur dans la préservation de l'environnement et qu'il est du rôle des élus de l'affirmer. **M. DELHOUME** propose donc que le Préfet soit alerté sur l'importance du rôle du Syndicat dans la préservation de la ressource en eau.

**M. BARRY** souligne en effet qu'il a déjà alerté le Préfet lors de la CDCI mais que le Préfet allant changer, il devra porter ces enjeux locaux à l'attention du nouveau Préfet.

**M. BOUTIN** questionne **M. BARRY** sur le calendrier de mise en œuvre de cette réforme. **M. BARRY** indique qu'il y aura des réunions en début d'année mais que la validation du nouveau SDCI devrait être effective fin mars 2016 pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2017. **M. BARRY** précise qu'il y a quelques dérogations. **M. BOUTIN** indique que les budgets seront déjà votés.

**M. CELERIER** confirme de l'utilité d'alerter le Préfet sur la situation du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne. Cela lui semble important.

**M. BARRY** donne donc lecture du projet de délibération qui est adopté.

### Questions diverses

**M. BARRY** rappelle que le 20 janvier 2016 se tiendra le premier COPIL de mise en œuvre du contrat territorial des milieux aquatiques « Vienne médiane et ses affluents » et invite tous les élus des communes concernées à s'y rendre.

**M. BARRY** demande si les élus ont des questions complémentaires avant de clore la séance vers 20h30.